

COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 05/06/2018

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. M. KODJADJANIAN, V.SCARPA, J. LOUIS, R. NODAM.

Excusés : G. BIZERTA, G.DENECHERE, Y. DUTCKOWSKI, R. GUEDOUAR.

CONVOCATION

DOSSIER N° 33: Appel du club de **CROLLES** de la décision de la Commission départementale des règlements prise le 29/05/2018, parue le 01/06/2018, PV N° 391.

Sur la sanction infligée à l'équipe 3 U13 : Non qualification pour la finale festival U 13 de l'équipe trois pour non-respect de l'article 22 « équipes réserves » des règlements généraux du district de l'Isère.

COUPE festival U13 du 19/05/2018.

L'audition aura lieu le mardi 12/06/2018 à 19h00.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Les officiels seront convoqués par leur boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO